

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la dixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 5 novembre 2018, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	M.	Mario Jussaume	Maire suppléant
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
	Mme	Geneviève Bureau	Secrétaire-trésorière adjointe

Était absente : Mme Francine Morin Maire

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
 - Dépôt des états comparatifs
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
 - a) Dépôt à terme
 - b) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections partielles 2018
 - c) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts
 - d) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés
 - e) Adoption – Règlement 2018-11 modifiant le Règlement 2007-03 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires
 - f) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2018-12 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019
 - g) Établissement du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil
 - h) Nomination des charges des conseillers
 - 1- Maire suppléant
 - 2- Délégué à la M.R.C. les Maskoutains
 - 3- Délégué à la R.A.R.C.
 - 4- Délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 5- Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie
 - 6- Délégué à la sécurité publique
 - 7- Délégué à l'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
 - 8- Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard inc.)
 - 9- Délégué à la bibliothèque et au centre internet
 - 10- Délégués au comité de développement
 - 11- Délégués à la famille et aux aînés
 - 12- Délégué à la question du patrimoine
 - i) Nomination du Comité consultatif d'urbanisme
 - j) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2019
 - k) Conditions de travail 2019 des employés (D.G., adjointe, coordonnatrice en loisir et inspecteur municipal)
 - l) Formation obligatoire des élus sur l'éthique – Inscription d'un conseiller
 - m) Formation sur le cadenasage – Inscription de l'inspecteur municipal
 - n) Photographie du nouveau membre du conseil
 - o) Renouvellement du contrat d'assurance municipale
 - p) Demande de dérogation mineure no DM-18-03 – 886 à 892, 4^e Rang
 - q) Branchement de la génératrice mobile à l'église
8. R.A.R.C.
 - a) Procès-verbal de la R.A.R.C.

9. Transport
Aucun sujet
10. Hygiène du milieu
 - a) Procès-verbal de la Régie des déchets
 - b) Procès-verbaux de la M.R.C.
 - c) Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement 2018-13 modifiant le Règlement 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
 - d) Achat de bacs roulants
 - e) Inspection du réseau d'égout – Offre de service
11. Loisirs et culture
 - a) OTJ St-Bernard – Dépôt des revenus et dépenses des mois de septembre et octobre 2018
 - b) OTJ St-Bernard – Procès-verbal d'octobre 2018
 - c) OTJ St-Bernard – Bilan de la Disco des jeunes d'octobre 2018
 - d) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël
 - e) Demandes de subvention 2019- Club FADOQ de St-Bernard / Maison des Jeunes / OTJ St-Bernard
12. Autres sujets
 - a) Demande d'appui financier – École aux Quatre-Vents – Surveillance des dîneurs
 - b) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre
 - c) Proclamation – Les 12 jours contre les violences faites aux femmes
 - d) Demande d'appui financier – Moisson Rive-Sud
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Mario Jussaume, maire suppléant, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2018.11.01

Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018

2018.11.02

Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 octobre 2018 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 31 octobre 2018

REVENUS

Dépôts	147 515,46 \$
Déboursement du prêt – Réseau d'égout	– \$
Transfert de l'épargne à terme	10 000,00 \$
Revenus d'intérêts et ristourne	857,41 \$
Total	158 372,87 \$

DÉPENSES

Déboursés	(117 552,79)\$
Salaires	(12 799,13)\$

Assurance collective	(1 075,05)\$
Placement à l'épargne à terme	– \$
Frais de caisse et frais de gestion	(35,00)\$
Remboursement du fonds de roulement	(2 584,00)\$
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	– \$
Total	(134 045,97)\$

État des comptes au 31 octobre 2018

Solde au compte Fonds d'administration	150 919,10 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	356 000,00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	76 556,00 \$
Grand total	583 480,10 \$

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout au 31 octobre 2018 **2 265 600,00 \$**

2018.11.03

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois d'octobre 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2018 tel que soumis pour un montant total de 132 405,89 \$;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

- Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose les deux états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en octobre 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

L'inspecteur suggère de faire un traitement antirouille sur le camion et d'acheter des housses pour protéger les sièges de ce dernier.

Le rang Fleury est toujours préoccupant. Le conseil suggère à la directrice générale d'aviser le nouveau député provincial de la situation.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert de dépôt à terme n'est prévu pour le mois de novembre.

b) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections partielles 2018

La directrice générale dépose la liste des donateurs et le rapport des dépenses du candidat de l'élection partielle 2018 tel que reçu par le Directeur général des élections.

c) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été remises à la directrice générale, tel que requis par la Loi.

d) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés

La directrice générale dépose les rapports du comité de suivi des politiques de la famille et des aînés.

e) Adoption – Règlement 2018-11 modifiant le Règlement 2007-03 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

ATTENDU que l'article 90 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (LQ 2017, c.13) a modifié l'article 176.4 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que l'article 5.2 du Règlement 2007-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires fait référence à l'article 176.4 du Code municipal du Québec et doit être modifié en conséquence ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Mario Jussaume qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

2018.11.04

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'adopter le Règlement 2018-11 modifiant le Règlement 2007-03 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires tel que déposé.

f) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2018-12 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2018-12 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019*.

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2019.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Monsieur Robert.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

g) Établissement du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2018.11.05

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débiteront à 20 h :

14 janvier	Aucune séance en juillet
4 février	5 août
4 mars	3 septembre (2 : fête du Travail)
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

h) Nomination des charges des conseillers

1- Maire suppléant

2018.11.06

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseiller Mario Jussaume soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Monsieur Jussaume accepte.

- 2018.11.07
- 2- Délégué à la M.R.C. les Maskoutains
- Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le maire suppléant, Monsieur Mario Jussaume, soit nommé délégué pour siéger au conseil de la MRC les Maskoutains.
- Monsieur Jussaume accepte.
- 2018.11.08
- 3- Délégué à la R.A.R.C.
- Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Marie Eve Leduc soit nommée déléguée pour siéger au conseil de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (R.A.R.C.).
- Madame Leduc accepte.
- 2018.11.09
- 4- Délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Guy Robert soit nommé délégué pour siéger au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (R.I.A.M.) et que le conseiller Mario Jussaume soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Monsieur Robert.
- Messieurs Robert et Jussaume acceptent.
- 2018.11.10
5. Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie
- Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que Madame le maire Francine Morin ainsi que les conseillers Guy Robert et Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente pour la protection contre l'incendie.
- Messieurs Robert et Chandonnet acceptent. Madame Morin avait souligné son intérêt à la directrice générale avant la séance.
- 2018.11.11
6. Délégué à la sécurité publique
- Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Jean-Paul Chandonnet soit nommé délégué pour siéger au comité de sécurité publique.
- Monsieur Chandonnet accepte.
- 2018.11.12
- 7- Délégué à l'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
- Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.
- Madame Bagg accepte.
- 2018.11.13
- 8- Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard Inc.)
- Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au conseil de l'O.T.J. St-Bernard inc.

et que le conseiller Guy Robert soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Madame Bagg.

Madame Bagg et Monsieur Robert acceptent.

9- Délégué à la bibliothèque et au centre Internet

2018.11.14

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Marie Eve Leduc soit nommée déléguée pour siéger au comité de bibliothèque et du centre Internet.

Madame Leduc accepte.

10- Délégués au comité de développement

2018.11.15

Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que les conseillères Emmanuelle Bagg et Isabelle Hébert ainsi que le conseiller Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité de développement.

Mesdames Bagg et Hébert ainsi que Monsieur Chandonnet acceptent.

11- Délégués à la famille et aux aînés

2018.11.16

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que les conseillères Emmanuelle Bagg, Marie Eve Leduc et Isabelle Hébert soient nommées déléguées responsables des questions de la famille et des aînés ;

QUE la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée responsable des questions en matière des aînés et de la famille (RQAF) auprès de la MRC des Maskoutains pour représenter le conseil et veiller, en son nom, au bon cheminement du développement et du suivi des politiques de la famille et des aînés sur le territoire de la municipalité.

Mesdames Bagg, Leduc et Hébert acceptent.

12- Délégué à la question du patrimoine

2018.11.17

Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Guy Robert soit nommé à titre de responsable des dossiers patrimoniaux pour la Municipalité auprès de la MRC des Maskoutains.

Monsieur Robert accepte.

i) Nomination du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Règlement 2005-09) ;

CONSIDÉRANT que l'un des membres du CCU a été élu en tant que conseiller lors des dernières élections partielles et qu'un des membres a donné sa démission puisqu'il était moins disponible pour assister aux séances ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres CCU en conséquence ;

2018.11.18

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, les personnes suivantes à titre de :

Président : M. Normand Laporte
Vice-président : M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller
Secrétaire : M. Alexandre Thibault
Membre : M. Réjean Bourgeois
Membre : Mme Sylvie Fournier
Membre : Mme Marie-Josée Picard

- 2018.11.19 j) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2019
Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'indexer pour l'exercice financier 2019, le salaire des élus de 5 % tel que stipulé à l'article 4 du Règlement 2000-08 et d'indexer le salaire des employés de la façon suivante :
- 2,5 % plus 1 \$ pour la directrice générale et l'inspecteur municipal ;
 - 2,5 % pour les autres employés.
- 2018.11.20 k) Conditions de travail 2019 des employés (D.G., adjointe, coordonnatrice en loisir et inspecteur municipal)
Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'apporter les modifications aux conditions de travail de la directrice générale, de la secrétaire-trésorière adjointe, de la coordonnatrice en loisir et de l'inspecteur municipal tel qu'entendu pour l'année 2019.

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Sylvie Chaput, directrice générale, ou, le cas échéant, Madame Geneviève Bureau, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les conditions de travail au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.
- 2018.11.21 l) Formation obligatoire des élus sur l'éthique – Inscription d'un conseiller
CONSIDÉRANT que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre du conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six (6) mois du début de son mandat, participer à une telle formation ;
- 2018.11.21 m) Formation sur le cadenassage – Inscription de l'inspecteur municipal
CONSIDÉRANT que, dans son rapport de septembre 2018, la Société mutuelle de prévention recommande d'élaborer un plan de cadenassage et de former les employés sur le sujet ;
- 2018.11.22 n) Photographie du nouveau membre du conseil
Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire l'inspecteur municipal, M. Jean Léveillé, à la formation sur l'implantation d'un programme de cadenassage donnée par l'APSAM à Saint-Simon le 28 novembre 2018 et de payer les frais d'inscription de 76,50 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.
- 2018.11.23 n) Photographie du nouveau membre du conseil
CONSIDÉRANT qu'une mosaïque des photographies des membres du conseil avait été réalisée par les Studios François Larivière suite à l'élection générale de novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'un des membres du conseil a démissionné et qu'il a été remplacé par un nouvel élu en octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la mosaïque de photographies en conséquence ;

Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater les Studios François Larivière pour la prise de photo individuelle de Monsieur Jean-Paul Chandonnet, les

droits de publication de cette photo et la modification de la mosaïque de ces photos selon les termes du courriel reçu le 23 octobre 2018 pour un montant de 175 \$ plus les taxes applicables.

o) Renouvellement du contrat d'assurance municipale

Reporté en attente d'informations.

p) Demande de dérogation mineure no DM-18-03 – 886 à 892, 4^e Rang

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre l'implantation d'un cabanon en cour avant (rue Principale) ;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-02, article 7.3, stipule que les bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement ;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant est de 7,5 mètres ;

CONSIDÉRANT que la remise se trouve à environ 11 mètres de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que la remise se trouve à 3 mètres du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire par le fait que le bâtiment accessoire se trouve en cour avant ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville d'accepter la demande considérant que le bâtiment ne cause aucun préjudice et que la marge de recul avant de 7,5 mètres est respectée ;

2018.11.24

Sur la proposition de Maire Eve Leduc

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 886 à 892, 4^e Rang qui consiste à permettre l'implantation d'un cabanon en cour avant (rue Principale), selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

q) Branchement de la génératrice mobile à l'église

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accepté de partager avec la Fabrique St-Bernard les coûts de la modification du panneau électrique de l'église et de l'ajout d'un branchement pour la génératrice mobile afin de permettre l'utilisation optimale de cette génératrice dans ce lieu qui peut servir de centre d'hébergement en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a désormais accès à un programme de subvention permettant de rendre fonctionnels les endroits qui pourront servir de centre temporaire de coordination, d'hébergement et de service ;

2018.11.25

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de prendre en charge la totalité des travaux d'électricité concernant le branchement de la génératrice mobile à l'église et la modification du panneau électrique afin de permettre l'utilisation optimale de la génératrice en cas d'urgence ;

DE MANDATER l'entreprise Électricité Bryan Jacques Inc. pour ces travaux au coût de 1 029,91 \$ plus les taxes applicables selon la soumission numéro 175 ;

D'INCLURE cette dépense dans la demande de subvention au volet 2 du Programme d'aide financière dans le soutien des actions de préparation aux sinistres offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

La conseillère Emmanuelle Bagg s'abstient de voter.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

Aucun sujet à l'ordre du jour.

10. Hygiène du milieu
a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement 2018-13 modifiant le Règlement 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Eve Leduc qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2018-13 modifiant le Règlement 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité*.

Ce règlement a pour objet de modifier une disposition du Règlement 2010-08 relatif au programme de vidange des installations septiques.

Le projet de règlement est déposé au conseil séance tenante par Madame Leduc.

Ledit projet est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

d) Achat de bacs roulants

ATTENDU que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

ATTENDU que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;

ATTENDU que la Régie a fixé au 14 décembre 2018 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;

2018.11.26

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous ;

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (Résidus domestiques)
360 litres	240 litres	360 litres
10	10	10

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat ;

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat

conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : **349, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville** ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

e) Inspection du réseau d'égout – Offre de service

Reporté en attente de plus d'informations sur les procédures. Les travaux seront exécutés au courant de l'année prochaine.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard – Dépôt des revenus et dépenses des mois de septembre et octobre 2018

La directrice générale dépose les conciliations bancaires de septembre et d'octobre 2018 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Conciliation bancaire de septembre 2018

Solde au compte 1 ^{er} septembre 2018	20 453,01 \$
Revenus	0.00 \$
Dépenses	(479,96 \$)
Solde au compte au 30 septembre 2018	19 973,05 \$
Chèques en circulation	(1 045,45 \$)
Montant disponible	18 927,60 \$

Conciliation bancaire d'octobre 2018

Solde au compte 1 ^{er} octobre 2018	19 973,05 \$
Revenus	13 872,10 \$
Dépenses	(9 995,81 \$)
Solde au compte au 31 octobre 2018	23 849,34 \$
Chèques en circulation	(5 290,36 \$)
Montant disponible	18 558,98 \$

b) OTJ St-Bernard – Procès-verbal du mois d'octobre 2018

Le procès-verbal de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil.

c) OTJ St-Bernard – Bilan de la Disco des jeunes d'octobre 2018

Le bilan de la Disco des jeunes d'octobre 2018 est remis aux membres du conseil.

Revenus	262,45 \$
Dépenses	(176,70 \$)
Excédents	85,75 \$

d) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël

2018.11.27

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de déboursier la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 1 950 \$ pour la Fête de Noël.

e) Demandes de subvention 2019- Club FADOQ de St-Bernard / Maison des Jeunes / OTJ St-Bernard

2018.11.28

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ de prévoir au budget 2019 les sommes suivantes :

Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard	900 \$
OTJ St-Bernard inc.	15 000 \$
Maison des Jeunes	1 000 \$

12. Autres sujets

a) Demande d'appui financier – École aux Quatre-Vents – Surveillance des dîneurs

Reporté jusqu'à l'obtention des données de la part de l'école.

b) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants ;

CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 et, depuis 1990, l'anniversaire de l'adoption la Déclaration et de la Convention relative aux droits de l'enfant (Organisation des Nations unies) ;

CONSIDÉRANT que des municipalités et des MRC marqueront ensemble le 20 novembre comme Journée mondiale de l'enfance ;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, ses objectifs et ses valeurs ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel et que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant ;

CONSIDÉRANT que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime ;

CONSIDÉRANT que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne ;

2018.11.29

Sur la proposition de Emmanuelle Bagg

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

c) Proclamation – Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville fait partie du mouvement « Municipalité alliée contre la violence conjugale » (Résolution 2017.08.21) ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

2018.11.30

Sur la proposition de Isabelle Hébert

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 25 novembre au 6 décembre comme étant les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes afin de sensibiliser la population bermigeoise au problème de la violence conjugale.

d) Demande d'appui financier – Moisson Rive-Sud

Aucun don n'est accordé à cet organisme.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en octobre 2018 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 42.

2018.11.31

LISTE DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2018

1	Total des salaires	10 285,11 \$
2	Guy Robert (frais déplacement et d'hébergement pour le congrès FQM)	436,69 \$
3	Francine Morin (frais de déplacement - Ottawa)	25,20 \$
4	Emmanuelle Bagg (frais de déplacement et repas - Ottawa)	49,22 \$
5	Sylvie Chaput (frais de déplacement réunion MRC 01-11-2018)	28,80 \$
6	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment)	1 149,75 \$
7	Bleu Moutarde (acompte pour le souper des fêtes)	150,00 \$
8	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130,00 \$
9	Entreprise S. Gaudette (location entrepôt 1006.03 \$)	1 006,03 \$
10	Entreprise S. Gaudette (liaison système d'alarme 349, Principale)	124,17 \$
11	Revenu Canada (DAS octobre)	1 842,91 \$
12	Ministère du Revenu (DAS septembre)	4 564,77 \$
13	Fonds de l'information foncière (mutations)	8,00 \$
14	Télébec	114,65 \$
15	RIM (téléphone)	116,12 \$
16	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76,35 \$
17	La Capitale (assurance collective - novembre 2018)	1 075,05 \$
18	Postes Canada (livraison journal et achat de timbres)	148,81 \$
19	Atelier Transition inc. (destruction de documents)	34,49 \$
20	Purolator	5,26 \$
21	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	595,11 \$
22	RARC (travaux effectués au 786, 5e Rang)	21,00 \$
23	RARC (travaux effectués au 388, rue Principale)	42,00 \$
24	RARC (travaux effectués au 334, rang Fleury)	21,00 \$
25	RARC (travaux effectués au 880, rue Allaire)	21,00 \$
26	RARC (consommation du 31-08-2018 au 01-10-2018)	9 765,68 \$
27	RIAM (Matières recyclables)	823,75 \$
28	RIAM (Matières organiques)	1 111,33 \$
29	RIAM (Résidus domestiques)	2 069,22 \$
30	RIAM (4e vers de la quote-part)	1 636,25 \$
31	Surpresseur 4S inc. (préfiltre pour usine)	379,42 \$
32	Sécurité Maska (remplissage 2 extincteurs et 2 essai hydrostatique)	105,14 \$
33	Lignes Maska (lignage des rues et impression 50 km rue Principale, Claing et 4e rang)	6 725,03 \$
34	Fournitures de bureau Denis (papiers photocopieur)	88,24 \$
35	Alarme JP Com (Liaison centrale 1 an - station de pompage)	303,39 \$
36	Buropro Citation (contrat de service du photocopieur)	167,83 \$
37	Aquatech (assistance novembre)	1 124,90 \$
38	Vacuum Drummond (vidange des boues)	862,31 \$
39	Ville de Saint-Hyacinthe (dossier cour municipale)	57,49 \$
40	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adhésion à la cour municipale)	229,95 \$
41	MRC des Maskoutains (ponceau rang Fleury)	833,75 \$

42	MRC des Maskoutains (prolongement égout sanitaire rue de l'École)	707,25 \$
43	Transport Raynald Boulay (travaux réseau d'aqueduc - ponceau rang Fleury)	2 057,13 \$
44	Transport Raynald Boulay (travaux ponceau rang Fleury)	73 889,79 \$
45	Laboratoires de la Montérégie (Contrôle de la qualité des matériaux - ponceau Fleury)	1 017,53 \$
46	Les Jardins d'Isabelle (entretien des aménagements paysagers)	223,34 \$
47	Garage Morin (essuie-glace pour tracteur)	45,05 \$
48	Plomberie et chauffage St-Hyacinthe (déboucher et refaire un drain d'air climatisé)	379,28 \$
49	Sonic (location bouteille de propane - pavillon des loisirs)	55,19 \$
50	Groupe Maska (matériaux pour réparations glissières de sécurité)	531,10 \$
51	Les Équipements Harjo (tube vinyle pour échantillonneur usine)	10,35 \$
52	Pièces d'auto MSH (huile et chaine pour souffleur à neige)	97,71 \$
53	Comax (quincaillerie pour glissière de sécurité)	78,04 \$
54	Rona (lame à métal pour réparation des glissières de sécurité)	45,82 \$
55	FM Formules municipales (papeterie pour inspecteur)	71,29 \$
56	Entreprise S. Gaudette (matériel pour réparations d'outils)	42,66 \$
57	Qualinet (nettoyage des conduits de ventilation)	1 031,79 \$
58	Garage Morin (changement d'huile)	145,72 \$
59	OTJ St-Bernard (Fête de Noël)	1 950,00 \$
60	Visa (frais annuels)	
61	Visa (Garage Rémy Lapierre, réparation d'un pneu)	15,10 \$
62	Visa (Hébergement et repas F Morin et E Bagg - Ottawa)	585,67 \$
63	Visa (achat d'un récipient pour l'eau)	18,36 \$
64	Visa (breuvages, biscuits et bonbons Halloween)	52,55 \$
65	Visa (stationnement MRC réunion DG 1-11-2018)	7,50 \$
66	Visa (essence camion, tracteur, génératrice)	546,79 \$
		132 405,89 \$

Je soussignée Sylvie Chaput, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Mario Jussaume, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Jussaume, maire suppléant

Sylvie Chaput, directrice générale et
secrétaire-trésorière